REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

N° 15/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **CANARI**

Séance du 30 avril 2026

Date de convocation : 24/04/2026
Date d'affichage : 24/04/2026

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Nombre de conseillers municipaux : En exercice 11
Présents 7
Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

L'an Deux mil Vingt Six, le trente avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CANARI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Simon GASSMANN, Maire.

Etaient présents : DOUMAS Gérald – GASSMANN Graziella – GASSMANN Simon – GRANINI Loïc – GRANINI Thierry – SANTINI David – SIMONETTI Mélanie -

Etaient absents : AIMONETTI Christèle (pouvoir à SIMONETTI Mélanie) – BOZZANO Béatrice (GASSMANN Graziella) – CHIARAMONTI Nathalie (pouvoir à GRANINI Loïc) – GUIDICELLI Jean-Michael (pouvoir à GRANINI Thierry)

Mme Mélanie SIMONETTI a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe d'habitation : 14,43 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25,21%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48,58 %
- CFE : 20,96 %

Il rappelle aussi que par délibération 24/2023 du 29/09/2023, le conseil municipal a décidé de majorer de 35% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir pour 2026 comme suit :

Taxe d'habitation	14,43 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,21 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,58 %
CFE	20,96 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Simon GASSMANN

MAIRIE DE CANARI HAUTE-CORSE